

NOTE AUX ELEVES INTERNES, INTERNES-EXTERNES, DEMI-PENSIONNAIRES

Demi-pensionnaire : ce régime vous permet de prendre le repas de midi du lundi au samedi. Repas crédités sur une carte magnétique.

Pour accéder au restaurant scolaire vous devrez avoir un compte approvisionné. Les chèques à l'ordre de l'**agent comptable du Lycée La Martinière Monplaisir** seront établis pour un montant minimum de **42 €** soit 10 repas. Les chèques sont à déposer dans la boîte face au bureau **027** bâtiment **D**.

NB : seuls les chèques déposés **avant 11 H** seront pris en compte pour le passage au restaurant scolaire du jour même. Les chèques déposés après 11 H ne seront pris en compte que pour le passage au restaurant scolaire du lendemain.

Les cartes des demi-pensionnaires et seulement celles des DP, autorisent 2 passages au self. Les élèves qui n'auraient pas suffisamment de crédit ou qui auraient oublié leur carte peuvent emprunter un repas à un autre élève demi-pensionnaire.

Les repas crédités sur le compte et non consommés seront remboursés par virement sur demande écrite.

Interne-externé : vous avez un logement à l'extérieur du lycée et vous prenez vos trois repas, petit-déjeuner, déjeuner et dîner au lycée, du lundi matin au samedi midi inclus. Attention : si, par choix, vous ne prenez pas le petit-déjeuner ou un autre repas, occasionnellement ou régulièrement, aucun décompte ne pourra être fait.

Votre carte ne permet qu'un seul passage par service.

Interne : ce régime donne droit à une chambre à l'internat, au petit-déjeuner, au déjeuner et au dîner au lycée, du lundi matin au samedi midi inclus. Comme les internes-externés, votre facture est calculée forfaitairement : votre carte ne permet qu'un seul passage. Un interne qui oublie sa carte pour la semaine doit obligatoirement en acheter une. Le régime choisi est valable pour toute la durée de l'année scolaire. Cependant par mesure dérogatoire, un changement de régime peut être demandé mais uniquement en fin de trimestre pour le trimestre suivant. Vous devez alors adresser un courrier au service intendance avant la fin du trimestre en cours. Soyez très attentif à cette procédure **car tout trimestre commencé en qualité d'interne, d'interne-externé est dû entièrement.**

L'internat est fermé durant les périodes de petites vacances scolaires (toussaint, Noël, février, Pâques)

Les tarifs de pension sont votés de façon forfaitaire et pour l'année civile par le Conseil d'Administration sur la base réglementaire de 270 jours annuels répartis en 3 trimestres inégaux.

Pour information : tarifs annuels en vigueur pour l'année 2016/2017 (une augmentation de tarif peut intervenir en janvier)

INTERNE POST-BAC : 2049 € - INTERNE-EXTERNE POST-BAC : 1593 € - INTERNE SECOND-CYCLE : 1784 €

Le règlement devra s'effectuer après réception de la facture envoyée aux familles par le service intendance, courant octobre, courant février, courant avril.

Des remises d'ordre peuvent être accordées sur les frais de pension et de demi-pension :

Remises d'ordre : (ne concerne que les Internes et internes-externés) :

Pour une absence de plus de 8 jours en cas de maladie justifiée par un certificat médical à transmettre au service intendance.

Pour les stages en entreprise, voyages scolaires.

TÉLÉPAIEMENT DES PRESTATIONS DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT

Le restaurant scolaire et l'internat peuvent également être réglés par paiement CB par internet. Un identifiant et un mot de passe seront communiqués aux usagers en début d'année scolaire. Plus de renseignements sur le site internet du lycée, rubrique Vie au lycée / Restauration.

Lycée Scientifique et Technologique La Martinière Monplaisir

41, rue Antoine Lumière - 69372 LYON CEDEX 08

Tél. : 04.78.78.31.00 - Télécopie : 04.78.77.97.69

<http://www.lamartinieremonplaisir.org>